



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E186361

VALIDE JUSQU'AU 23/05/2026

ÉDITÉ LE

15/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/09/1996

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Raison sociale : ACORUS - TECHNIBAT

133 AVENUE LOUIS ROCHE  
92230 GENNEVILLIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANTERRE

Siret : 409 113 735 00032

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 221168000180

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 415865A1247000/001504705/50

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 415865A1247000/001504705/50

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 01 47 89 94 94

Fax : 01 70 73 44 40

Portable :

Site Internet : [www.technibat.com](http://www.technibat.com)

E-mail : [pascal.delmotte@groupe-acorus.fr](mailto:pascal.delmotte@groupe-acorus.fr)

Responsabilité légale :

BENQUET PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 182 Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	01/04/2025
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	01/04/2025
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	22/05/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	21/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/04/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	21/04/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	21/04/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1

